

## **Subvention exceptionnelle à l'Association des Familles de Besançon (AFB)**

**Mme l'Adjointe DUFAY, Rapporteur :** L'Association des Familles de Besançon (AFB) oeuvre auprès des familles bisontines en difficulté. Elle permet à des enfants de partir en vacances dans des familles d'accueil situées en Franche-Comté à des coûts modiques. Elle offre aussi un soutien à la fonction parentale et des conseils conjugaux et familiaux.

Elle organise des bourses et des braderies qui lui permettent en temps normal de dégager des fonds destinés aux actions de l'association. Ces ventes se déroulent généralement au Palais des Sports, mais celui-ci étant en travaux, la Ville a proposé à l'AFB d'organiser les manifestations habituelles à la salle de la Malcombe.

Or ce changement de lieu a eu une incidence importante sur les fonds récoltés et les bénéfices traditionnels générés par ces opérations se sont transformés en déficits car les bénéficiaires se sont déplacés en moins grand nombre.

L'AFB sollicite donc la Ville à hauteur de 5 000 € pour pallier la perte financière liée en grande partie à cette délocalisation.

En cas d'accord, cette somme de 5 000 € sera prélevée sur les crédits de la Direction de la Vie Associative inscrits au budget 2005 au chapitre 65.020/6574 CS 48020.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur cette requête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition qui lui est soumise.

*Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.*